[illegible] de confiance de M. Saunet et Albin Rouet est mis aux voix et adopté par 312 voix contre 230.

M. Codet vient ensuite lire la lettre où il témoignait de si bons sentiments à l'égard de M. Sée. Il déclare que le ministre n'a pas lu toute la lettre.

M. Barthou la sort et propose de la lire entière, mais la gauche fait un tel bruit que M. Barthou renonce à la tribune.

L'incident est clos et la séance est levée à 6 heures 30.

Physionomie de la séance

En interpellant samedi sur l'allocution du nouvel archevêque de Toulouse, M. Rivet a fait un assez mauvais tour à M. Jaurès. Il a d'abord profité d'un auditoire qui ne lui était pas désiré. Cet auditoire aussi nombreux qu'élégant, était venu pour entendre l'orateur socialiste. Il est resté, bien que le programme du spectacle ait été modifié à la dernière minute et M. Rivet a gâché la satisfaction toujours délicieuse pour l'amour-propre d'un député de parler devant quelques centaines de jolies femmes, devant une Chambre au grand complet.

De plus, par son attitude, par son ton, par l'intervention non prévue du président du Conseil et de M. Bourgeois, le débat de l'autre jour a pris une importance politique qu'il n'avait point eue à l'interpellation d'aujourd'hui. Peut-être, s'il avait pu, M. Jaurès aurait-il battu en retraite mais il avait depuis trop longtemps lancé son cartel au adversaire pour pouvoir reculer. Coûte que coûte, il fallait marcher. Il s'est exécuté.

Peut-être aussi comprenait-il que l'issue de la bataille lui serait défavorable. Dans ce cas, il ne faudrait pas aller chercher plus loin la cause de la faiblesse relative de son discours. En vain, M. Jaurès a voulu prendre un ton violente de haute gaîté, mais il n'a point trouvé le ton qui fait le talent de son talent : en vain a-t-il accusé le ministère de réveiller les souvenirs de Carmaux. Le président n'a pas hésité à le rappeler à l'ordre pour avoir parlé de l'ignominie des magistrats, de la lâcheté des policiers et les modérés ne se sont pas fait faute de lui crier : Mais c'est vous qui réveillez le souvenir de la grève ; c'est vous qui interpellez, il nous semble, et pas le gouvernement ». M. Jaurès a basé toute son argumentation sur l'accord du ministère avec la droite et il a conclu en disant qu'à l'heure actuelle il fallait être ni avec les socialistes ni contre les socialistes.

* * *

M. le baron André Reille, qui a pris la parole après M. Jaurès a voulu surtout répondre aux attaques dirigées contre sa famille par le député du Tarn. Il l'a fait avec un esprit qu'on ne lui soupçonnait pas. M. Codet, signataire de la seconde demande d'interpellation est venu alors parler de la révocation du préfet de la Haute-Vienne et le ministre de l'Intérieur a fait son apparition à la tribune. Depuis longtemps déjà, la Chambre connaît et apprécie comme il convient, le grand talent de parole de M. Barthou.

Le ministre a répondu avec crânerie aux interpellateurs. Vous me reprochez d'avoir donné de l'avancement à M. Doux ? a-t-il dit à M Jaurès, mais je n'ai nullement cherché à vous satisfaire. Votre préfet, que j'ai révoqué, avait votre confiance, a-t-il dit à M. Codet, mais il n'avait pas la mienne. Sur tous les points, M. Barthou a répondu avec la même netteté, puis clarquant le terrain du débat, le ministre a tracé le programme politique du ministère. Sa déclaration de guerre aux socialistes a soulevé des bravos nombreux et, quand il a regagné son banc, le centre et la droite lui ont fait une longue ovation.

Une courte intervention de M. Isambert, qui a mis le gouvernement en demeure de se prononcer contre le collectivisme, quand il a déjà prononcé contre le collectivisme, a amené le président du conseil à la tribune.

M. Méline a repris le thème du discours de Lille en y ajoutant son autorité de président du Conseil. M. Méline n'a plus son calme habituel et cela n'est pas sans faire quelque impression sur ses amis.

Il avoue que l'appoint que fournit la droite à sa majorité ne lui est pas désagréable et pour se justifier, il lit certains passages de discours de M. Goblet et de M. Bourgeois où ces anciens ministres n'ont pas dédaigné les voix des monarchistes. M. Goblet s'agite sur son banc, mais on n'entend pas ce qu'il dit. M. Méline reproche ensuite aux socialistes de s'être unis souvent aux réactionnaires pour renverser les gouvernements républicains. Ils ne méritent pas, dit-il, des alliances qu'ils méprisent aujourd'hui parce qu'il ne les ont pas avec eux ! M. Méline termine par des déclarations assez vagues sur son attitude à l'égard du collectivisme. Il combattra sans le confondre avec l'idée religieuse.

Le président du Conseil est descendu de la tribune au milieu d'applaudissements très vifs de la droite et du centre, indiquant que la majorité lui appartenait, mais une majorité peu différente de celle qui soutient le cabinet depuis sa formation.

M. Jaurès a essayé de combattre encor les arguments du ministre, mais il a pu s'apercevoir que ses partisans étaient quelque peu décourragés. Seuls, le socialiste Chauvin et quelques avec ardeur, il a reproché surtout à MM. Méline et Barthou leur déclaration de guerre au collectivisme.

Cela a été peut-être assez maladroit. Peu intéressante a été l'intervention de M. Goblet.

* * *

L'ancien ministre de l'intérieur a déclaré qu'il était l'adversaire des doctrines collectivistes, mais en ajoutant que puisqu'il fallait choisir, il marcherait avec les socialistes contre la droite.

Sur ce, la discussion a été close.

Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, elle n'a pas recommencé sur les ordres du jour, et l'on s'est borné à scruter.

Les centres et la droite ont salué de longs applaudissements la proclamation du vote demandé au ministère une majorité de quatre-vingts voix.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

BASSES-PYRÉNÉES

Pau. — Première circonscription

Inscrits, 17.267 — Votants, 11.897

Chasson, anc. dép., rad. 9.427 ELU

Butel, rallié 2.417

Il s'agissait de remplacer M. Léon Say, républicain, décédé.

En 1893, M. Léon Say avait été élu par 6.654 voix contre 3.733 à M. de Joantho, conservateur, et 1.242 à M. Murgeaud, radical.

Mort d'un sénateur

Paris, 8 juin. — M. Xavier Blanc, sénateur des Hautes-Alpes, a succombé hier à une fluxion de poitrine, à l'âge de soixante-neuf ans.

Ancien chef de cabinet de l'ordre des avocats de Gap, il faisait partie de la Chambre haute depuis 1876.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Les Anglais en Egypte

Athènes, 8 juin. — Un combat a eu lieu à Vonhalis entre les troupes turques et les insurgés. On croit que la victoire est restée aux mains des crétiens, qui auraient, suivant les dépêches, pris aux Turcs quatre canons et deux canis fusils Martini.

Pendant le combat de Voukalis, un croiseur turc bombarda les positions des insurgés.

Une dépêche de Corigo à l'*Etty* dit que l'horizon entier vers la Crète, apparaît rouge des flammes de l'incendie.

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Le commandant du *Hood* rapporte que les villages des hauteurs de Kissamo brûlent depuis hier. Le commandant a envoyé une mouche à terre à côté pour avoir des renseignements exacts.

Ces nouvelles provoquent une émotions indescriptible. Les Musulmans auraient pris Héraclèse. Crète. Ils détruisent les moulins. Le village de Galata a été détruit.

La Dette égyptiene

Jugement favorable aux porteurs français

Le Caire, 8 juin. — Le jugement du tribunal mixte est favorable au syndicat des porteurs français. Il est hors de cause les intervenants et les quatre commissaires de la majorité, mais condamne le gouvernement égyptien à payer à la Dette la somme de 350.000 livres.

ATTENTAT anarchiste A BARCELONE

Huit morts — Nombreux blessés

Barcelone, 8 juin. — Un horrible attentat à la dynamite a eu lieu hier ici, à neuf heures du soir, au moment du passage d'une procession.

Suivant les derniers renseignements, il y a 8 morts et 32 blessés ; on dit cependant que le nombre véritable des victimes est plus considérable. Les autorités ne publient le chiffres qui ont été donnés au premier moment et qui semblent exagérés. On signale aussi que de nombreux blessés ne survivront pas à leurs blessures.

Une bombe dans une procession

Voici maintenant comment s'est produite l'explosion :

La procession de la paroisse de Santa Maria del Mar passait, vers neuf heures, dans la rue Cambios Nuevos, au milieu d'un nombreux cortège de fidèles. A la suite de l'ostensoir, venait le général Despujols commandant en chef du 1er corps d'armée qui portait, suivant l'usage, le drapeau. Tout à coup, deux bombes éclatèrent au général — et cela fait croire que celui-ci était particulièrement visé — une explosion formidable se produisit, immédiatement suivie de cris d'effroi et de douleur.

La panique

Le souvenir des nombreuses explosions dont la ville a été le théâtre, déjà et notamment celle du *Lyceo* qui fit tant de victimes, ajoutant sans doute à l'effroi du moment la panique parmi cette foule tout à l'heure tranquille et recueillie fut indescriptible. Les femmes affolées poussaient des cris d'horreur, fuyant ainsi que les hommes en une débandade folle, la confusion fut un instant épouvantable et la rue s'étant presque vidée, on n'entendit plus que les râles des mourants, les cris et les imprécations des blessés laissés en instant sans secours.

Les secours

Quand, le premier mouvement d'épouvante passé, on vint les relever, le spectacle était effrayant. Outre les blessés, dont quelques-uns sont horriblement atteints, certains des morts ont subi des mutilations affreuses, un d'entre eux a perdu le crâne gisent de tous côtés. Cinq personnes ont été tuées sur le coup et, parmi elles, quelques passants qui s'étaient agenouillés au passage du Saint-Sacrement.

Les blessés, aussitôt relevés, ont été portés dans les hôpitaux et aussi dans les maisons voisines du lieu de l'explosion, ce qui rend le dénombrement exact encore bien difficile.

Tandis qu'on organisait les secours, la nouvelle de l'attentat se répandait dans la ville.

Dans les théâtres, prévenu par les administrations qui suspendent les représentations en signe de deuil, le public qui hante tout à coup le poignant souvenir du *Lyceo*, se précipite au dehors pour courir aux nouvelles. Une foule considérable envahit la Rambla, la promenade chère aux habitants de Barcelone, où, durant toute la soirée, on commente avec passion le douloureux événement on en s'enquiert avec anxiété du nombre des victimes qui, toutes celles connues jusqu'à présent, au moins, appartiennent à la classe ouvrière.

Les recherches

Cependant les autorités civiles et militaires se sont immédiatement réunies à la capitainerie générale de Catalogne, afin de prendre les résolutions que commande la gravité des circonstances.

Le préfet et le maire ont conseillé au général Despujols, de proclamer l'état de siège. En attendant, la police qui, aussitôt après l'attentat, a fait fermer et garder la maison n° 7 de la rue Cambios Nuevos, maison dont le deuxième étage est à louer et d'une fenêtre duquel on suppose que la bombe a été lancée, la police a opéré de nombreuses descentes domiciliaires dont le résultat n'est pas encore connu.

On n'a, en effet, aucun indice sur les auteurs de l'attentat. On ne doute point cependant que ce soient des anarchistes, et le chef de la police a déjà visité le cercle anarchiste des Barcelonais où contrairement à l'habitude le dimanche, il n'a trouvé personne. Il a été décidé cependant que les principaux anarchistes dont on craint d'évasions seraient mis en prison et on espère découvrir bientôt les coupables.

L'Engin

Quant à l'engin meurtrier, les débris ont été recueillis avec soin et ils seront l'objet d'un expertise spécial. Ce qu'on sait seulement en ce moment, c'est que la bombe était du système Orsini et qu'elle avait plus de vingt-trois chemises.

Le désastreux effet produit pouvre surabondamment que les auteurs des attentats précédents et surtout ceux de l'attentat du théâtre de Lyceo ont laissé de nombreux disciples.

La consternation dans toute la ville est à son comble et on se demande avec terreur si la série d'explosions meurtrières, close depuis un temps assez long, ne va pas recommencer, surtout que les journaux annoncent, en signalant la bizarre coïncidence qu'une explosion de deux cartouches de dynamite a eu lieu également dans la maison du curé d'Oreendan, près Saint-Sébastien, heureusement sans faire de victimes.

Madrid, 8 juin. — On parle de huit morts, dont quatre enfants ; et d'une quarantaine de blessés, la plupart affreusement mutilés et qui gisaient sur le sol au milieu de la confusion et de l'obscurité.

La mise en état de siège

Madrid, 8 juin. — Un conseil des ministres extraordinaire, a été tenu sous la présidence de M. Canova et a décidé la mise en état de siège de Barcelone.

A la Chambre, tous les partis sont unanimes à protester contre l'attentat.

Dernière Heure

Les journaux de ce matin

Paris, 9 juin. — De M. Millerand dans la **Petite République** :

La séance d'hier a été particulièrement intéressante ; le cabinet Méline s'est quelque peu ébranlé.

Il a renoncé par l'organe de M. Barthou, à l'étiquette mensongère sous laquelle il s'abritait tenté de se dissimuler, de ministère d'apaisement.

Il n'est pas en grand danger de combat contre le socialisme.

— De M. Henry Maret dans le **Radical**.

La *République Française*, organe de M. Méline est opposée au scrutin de liste. C'est dire que le gouvernement s'y opposera.

Nous nous y attendons un peu. Nous savons d'ailleurs que les gouvernements préfèrent d'ordinaire le scrutin d'arrondissement dont ils peuvent jouer avec plus d'aisance et la *République Française* en a fait l'aveu dépouillé d'artifices lorsqu'elle propose au contraire du liste de faciliter la victoire de l'opposition.

C'est précisément ce qui milite en sa faveur.

C'est en effet, le scrutin indépendant du pouvoir et de permettre à la candidature officielle, ouverte ou déguisée. La constatation de la *République Française* en fait le plus bel éloge. Dans le scrutin de l'arrondissement étant le juge, ne doit pas disposer des juges.

L'alcool dénaturé

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

Depuis que j'ai demandé à la société des Agriculteurs du Nord la mise à l'ordre du jour de cette importante question — c'était le 6 novembre 1895 — bien des articles parurent ont paru dans toute la France, aucun n'a été hostile ; journaux de toutes opinions, publications agricoles et techniques, tous ont rendu hommage à mon idée et au vœu émis par les Agriculteurs du Nord.

L'Allemagne a déjà, depuis ce temps-là, dégrevé l'alcool destiné aux usages autres que l'inguristation ; de plus, on y distille actuellement l'alcool en France, nous attendons encore que les Chambres veuillent bien s'occuper de cette question si intéressante et si palpitante ; question qui aurait pour conséquence le relèvement de l'agriculture, la prospérité du commerce en général. Je vais vous en donner une preuve.

Etant donnée la consomme en France annuellement pour 22 millions de francs de pétroles — à 35 francs l'hectolitre — somme qui s'en va entièrement à l'étranger ; qu'on me apprximativement 6.000 000 hectolitres d'alcool, on y distillerait l'alcool en France, nous attendons encore que les Chambres veuillent bien s'occuper de cette question si intéressante et si palpitante ; question qui aurait pour conséquence le relèvement de l'agriculture, la prospérité du commerce en général. Je vais vous en donner une preuve.

Etant donnée la consomme en France annuellement pour 22 millions de francs de pétroles — à 35 francs l'hectolitre — somme qui s'en va entièrement à l'étranger ; qu'on me approximativement 6.000 000 hectolitres d'alcool, nous allons seulement un million d'hectolitres, on y distillerait l'alcool pour des évaporation, il arriverait que l'on pourra planter en betterave ds distillerie : 1.50.335 hectares de ces racines, qui donnent en moyenne 60.000 kilos à l'hectare (la sucrerie française ne consomme que 200.000 *hectares de betteraves*).

2. Le nombre d'hectares précité exigera pour ensemencement un million 50 kilos de graines à 400 hectares de cette culture.

3. Les 35.335 hectares précités donneront, deux milliards deux mille kilos de betteraves :

4. Ce chiffre de betteraves payée à 15 francs le mille kilos (on les paye souvent 18) donne *au cultateur seul*, vingt-et-un millions, mille cinq cents francs.

5. Ces betteraves donnent en pulpe *de presse continue* — à raison de 220 kilos, par mille kilos de betteraves, le chiffre de quatre-cent-quarante millions, vingt-deux mille kilos de cette excellente nourriture à bon marché, qui fait, viande, lait, beurre, fromage et le meilleur fumier, le tout à profusion.

6. Pour réduire ces betteraves en alcool à 100 litres — à raison de 220 kilos de houille par hectolitre de cet alcool — le joli total de deux-cent-vingt millions cinq cents kilos de charbon et 22.000 wagons : — nos mineurs peuvent aiguiser leurs rivolaines ;

7. Pour réduire en alcool à 100 degrés 2 milliards cent mille kilos de betteraves — raison de cinq francs par mille kilos de betteraves rapées — on doura verser dans la poche des *seuls ouvriers de distillerie* la somme rondelette de **dix millions, cinq cents francs.**

Que rapporte le pétrole en comparaison de ce que donne l'alcool ? — pas grand chose. — Quelques ouvriers ont occupé pour le pétrole.

Voici maintenant, le nombre de wagons nécessaires pour *la production seulement* de cet alcool, que la chemin de fer *transportera ensuite fabriqué* comme il transporte actuellement :

Houille	22.000 wagons
Betteraves	200.010 »
Pulpe	44.000 »
Graines	200 »
Total	266.812 wagons

Et nous continuons ! Sénateurs ! Députés ! et vous aussi Compagnies de chemin de fer et houillères !

Je laisse pour « mémoire » le supplément de matériel et de main-d'œuvre nécessaires et à épargner *le travail supplémentaire et énorme donné aux ouvriers des champs* pour culture de betteraves, graines, etc. Et je tiens à remarquer, sans crainte d'être contredit, que la betterave en distillerie, loin en donnant le double en poids, coûte moins d'engrais et épuise beaucoup moins le *sol arable* que sa sœur sucrière.

Ensuite, combien de travail pour la construction mécanique, la chaudronnerie, les maréchaux, charrons et autres qui seraient trop long d'énumérer.

Mais de l'argent dans la poche du cultivateur et de l'ouvrier, tout marchera.

Hector SIMON
A Landas (Nord).

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

VÉLODROME ROUBAISIEN

Lundi, seconde course au Vélodrome Roubaisien.

L'administration, qui ne fait pas les choses à demie, avait tenu à donner un lendemain à la magnifique journée de dimanche.

Avant la séance, les tripletistes qui doivent entraîner Garin font plusieurs tours de piste, histoire de se délier les jambes.

Maurice Garin va essayer de battre le record de l'heure régional entraîné par cinq tripletistes : Clément, Jallu, Lejeune, Accou et Delaille.

Le temps est superbe : pas un souffle de vent.

Nous pourrions demander à l'administration de vouloir bien, une fois pour toute, avoir l'amabilité de commencer un peu plus tôt : les courses, en effet, ont pris fin à 8 h. 1/2 ; c'est trop tard.

1re course. — Record heure régional.

Course de 2e jeu (vendredi 19 juin).

Ensuite, combien de travail pour la construction mécanique, la chaudronnerie, les maréchaux, charrons et autres qui seraient trop long d'énumérer.

Mais de l'argent dans la poche du cultivateur et de l'ouvrier, tout marchera.

Hector SIMON
A Landas (Nord).

Dans la de, partants : René, Durand, Grosjean John Johnson.

Premier : J. Johnson. Temps, 1 m. 29 s. 4/5. Dernier tour, 23 s.

Au dernier virage, René se colle à Johnson et la vie dépasser quand Durand, qui avait pris le haut du virage, revient si vite et si malheureusement qu'il fait tomber René, d'où écorchures, heureusement sans gravité.

La finale est remise à tout à l'heure. Vient alors la course des tripletteurs ayant entraîné Gardi ; pour éviter tout emploi, le jury décide de faire courir contre la montre le tour de piste ; les trois premières seront seules qualifiées.

Triplette Accou	22"
— Delaille	22" 4/5
— Clément	23"
— Jallu	21" 4/5
— Lejeune	22" 4/5

Dans la finale :

La triplette Jallu arrive 1re — La triplette Clément arrive 2e — La triplette Accou arrive 3e.

La finale de l'Internationale donne comme portents Weinig, Ruinart et J. Johnson ; les Américains se font le jeu et au dernier virage, Johnson se colle à Weinig le virage, laissant passer Johnson à la corde et empêchant de ce fait Ruinart. Les sifflets vont leur train et après quelques minutes le jury disqualifie Weinig.

Il est très curieux de voir le troisième disqualifié quand il n'y avait pas de quatrième.

On fait une ovation méritée à Ruinart et des sifflets bien moins mérités accompagnent Johnson jusqu'à sa cabine.

Enfin pour terminer cette journée si chargée on monte le record du tour de piste avec prix pour le meilleur temps.

Mac Donald, 22" — Gras, 22" 1/5 — Grosjean 22" 2/5 — Weinig, 23 — Crumart, 22" 2/5 — J. Johnson, 22" 3/5 — Delehenne, 22" 4/5.

Enfin Mac Donald essaie de battre le record du tour de piste, départ lancé, appartenant à Jacquelin et y réussit en mettant 21" 3/5.

Nous terminerons par un dîner très bonne réunion, trop chargé peut-être on alors commencée trop tard.

ZEUS.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais sur le scrutin sur l'ordre du jour de confiance. (Interpellation Jaurès.)

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Henry Cochin, Ch. Dupuis, Ernest Dubois, Guillemin, Havez Lemire, Le Gavrian, Loyer, Michaud, de Montalembert, Plichon, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Dron, Guesde, Sever.

Se sont abstenus : MM. Carpentier-Risbourg, Evrard-Eliez, Iung, Lepot.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Adam, Boudenoot, Dussaussoy, Fanien, Graux, Jonnard, Ribot, Rose, Tailliandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Lamendin.

Nominations officielles

Percepteurs. M. Frilet de Châteauneuf, percepteur de Meteren, est nommé percepteur des contributions directes de la ville de Dunkerque, en remplacement de M. Vanmaindel, décédé.

M. Brieux, percepteur d'Aillant (Yonne), est nommé percepteur de la circonscription de Meteren.

La Saint-Médard

Saint-Médard, date fatidique ! On sait que s'il pleut le 8 juin, c'est fini du beau temps pour une période de 40 jours. C'est du moins ce qu'affirme le dicton populaire. Or, il a plu, hier 8 juin, jour de la St-Médard. Si l'adage est vrai, nous en tenons donc pour 6 semaines.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les Elections municipales contestées

Aujourd'hui mardi 9 juin à 2 heures, le Conseil de Préfecture examinera les affaires suivantes :

Commissaire-rapporteur, **M. Grand.** — Espperlhoeg, Hervé, Fréhain, Lamoyen.

M. Ricard. — Bry, Zuydcoote, Beaurieux, Willers.

M. Godefroy. — Flesquières, Waltignies, Staple, Thun-Lévêque, Estreux.

M. Trinquet. — Sequedin, Jonlain, Haucourt, Mons-en-Baroeul.

Indépendamment des affaires que nous avons déjà énumérées, le Conseil a décidé d'examiner dans les différentes audiences qui suivront un certain nombre d'autres protestations.

Le vendredi 12 juin viendront les protestations concernant Armentières, Rosendael et Warlaing.

Le vendredi 19 juin, le Conseil s'occupera des protestations non encore examinées concernant les élections municipales à Lille : celle de M. Gobert, rédacteur à l'*Echo du Nord*, sur l'élection de MM. Lepoutre-Dupuis et Lesaffre et celle de M. Bertin, gérant de l'*Echo du Nord*, sur l'élection de MM. Ghesquière, Delory, Dupied, Samson et Louguet.

Viendront ensuite les communes de Bellignies et Thun (Saint-Amand).

Sont ajoutées au rôle du *23 juin*, les protestations concernant Bondues et Deûlémont.

Enfin, dans une audience supplémentaire tenue le *vendredi 26 juin*, le conseil jugera les affaires suivantes :

Commissaire-rapporteur, **M. Grand.** — Dix protestations sur les opérations électorales de Roubaix.

M. Ricard. — Communes de Winnezeele et de Coudekerque-Branche.

M. Godefroy. — Commune de Mouveaux.

(Protestation de MM. Lemaire et Houzé contre l'élection du sieur Lefebvre.)

LES GRÈVES

A TOURCOING

Hier matin, dix des ouvriers teinturiers de chez M. Motte-Desbonnet, rue Neuve-de-Roubaix sur les 32 qui se sont mis en grève samedi, avaient repris le travail aux anciennes conditions. A la rentrée de une heure ces ouvriers ne se représentèrent plus.

Les trente tisserands de chez MM. Lorthiois frères, rue du Petit village sont toujours en grève, et aucune entreve n'a eu lieu.

NOUVELLE GRÈVE

Hier, à 5 heures, le personnel de la nouvelle fabrique Motte frères, rue des Plats, à l'exception des *fileurs*, soit *119 ouvriers et ouvrières*, se sont mis en grève, réclamant le renvoi du directeur, qu'ils disent être trop rigoureux.

A HALLUIN

Les ouvriers de l'usine Gratry habitant Halluin ont eu une réunion à l'estaminet *du Pigeon Blanc* en vue de dresser la liste à soumettre le plus vite possible à la fabrique.

Les ouvriers qui habitent Halluin sont au nombre de 200.

Des délégués des Barraques se sont présentés hier après-midi chez M. Charlier, juge de paix du canton Nord.

Ils lui ont déclaré que les ouvriers s'étant présentés au secrétariat des prud'hommes pour y réclamer leur livret se le sorait vu refuser.

On cherche à accréditer aux Barraques que la détermination prise par M. Gratry ne serait qu'une manœuvre en vue d'intimider les ouvriers.

Néanmoins, aux Barraques et à Mouvin, on craint que cette décision reçoive son plein effet

Les chaisiers

Les ouvriers de la chaise se sont réunis aux Barraques, mais pas chez M. Odyom Pieavet, et après un exposé de la situation ils décidèrent la reprise du travail. Malheureusement, comme les verniseurs eux personnellement ne veulent pas en reprendre, ils ont décidé de faire appel à leurs réclamations, il s'ensuit que les autres ouvriers sont atteints au chômage.

La grève des maçons est totalement terminée.

Chronique Locale

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le vendredi 12 juin à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

1. Sartaxe sur les vins ; rapport ; communication.
2. Réclamation du sapeur pompier Gœuant ; demande d'autorisation de plaider.
3. Demande de secours de Mme veuve Achille Nacelia.
4. Création de dispensaires de quartiers. Communication.
5. Mont-de-Piété, compte administratif et de gestion de l'exercice 1895 ; budget primitif de 1896 et budget primitif de 1897 ; avis du Conseil municipal.
6. Fabrique des églises Saint-Martin, Notre-Dame, Saint-Elisabeth, Sacré-Cœur, Saint-Sépulcre et St-Joseph ; comptes administratifs et de gestion de 1895, budget de 1897 ; avis du Conseil municipal.
7. Distribution d'eau potable, acquisition de terrain ; le sieur Platel.
8. Caisse des retraites ; demande de retraite formée par M. Joseph Decaux, employé.
9. Demande de subvention proportionnelle formée par l'agent de police Victor Fidaart.
10. Bâtiments Communaux ; forme Duepret ; incendie ; procès-verbal d'expertise.
11. Id. ; Condition Publique ; salle des appareils désinfectants ; transformation des calorifères ; réception définitive.
12. Voirie Municipale ; plan général des alignements, section J ; avis du Conseil sur les résultats de l'enquête.
13. Id. ; rue Marceau ; mise en état de viabilité, réception définitive.
14. Id. ; rue Lverzier ; mise en état de viabilité ; réception définitive.
15. Id. ; rue du Ménège ; mise en état de viabilité ; réception définitive.
16. Id. ; rue Roche ; pavage de la chaussée ; pétition des riverains.
17. Id. Etablissement d'une distribution d'énergie électrique, demande de concession.
18. Id. ; rue Pellart ; enrochements.
19. Id. Alignements, cession de terrain à la voirie urbaine.
20. Id. Alignements, cession de terrains à la voirie vicinale.
21. Service vicinal ; budget des ressources et des dépenses pour 1897.
22. Id. Alignements ; cession de terrains à la voirie vicinale.
23. Ecole des Arts-et-Métiers de Châlons ; demande de bourses à l'Etat par le jeune Kessler Paul, avis du Conseil Municipal.

Rapports des commissions

1. Compte administratif et compte de gestion de la ville pour 1895 (M. A. Lambert).
2. Budget supplémentaire de la ville pour 1896 (M. A. Lambert).
3. Octroi ; Fourniture de cabans et de pélerines au personnel dépendant de la direction d'octroi. (M. Louis Carpentier).
4. Octroi ; Fourniture de pèse-lait (M. Tonnaud).
5. Châlets de nécessité et bains populaires ; proposition de M. Franck-Dufong (M. Tonnaud).
6. Postes et télégraphes : construction d'un bureau central.
7. Institut Turgot : création d'un cours de modelage artistique.
8. Ecoles nommales : création d'études surveillées.
9. Suppression du cours d'apprentis annexé à l'école de filles de la rue Sainte Elisabeth.
10. Réunion en un seul des deux cours d'apprentis mineurs à l'école communale de la rue Decrême.
12. Subventions théâtrales.
12. Secours et subsides ; la *Fanfare Delattre* ; demande de subvention pour le renouvellement de ses uniformes.
13. Id. ; la *Concordia* ; demande d'augmentation de subvention.
14. Bâtiments communaux ; construction d'un établissement de bains rue de Rome projet.
15. Voies municipales ; rue Vauban ; travaux de viabilité ; participation à la dépense ; réclamation du M. Jean Dumontier.
16. Id. ; Place d'Audenaerde ; pavage ; vœu du Conseil d'arrondissement. (M. D. Wichart).
17. Id. ; rue Gay-Lussac ; classement et mise en état de viabilité. (M. D. Wichart).
18. Id. ; rue du Congo ; mise en état de viabilité. (M. Sénane).
19. Id. ; rue de Turin ; demande d'ouverture présentée par M. Dubois-Dehove. (M. Hospel).
20. Id. ; dégagement du boulevard d'Halluin ; pétition relative au pavage. (M. Moretel.
21. Id. ; avenue Sainte Hélène ; demande d'ouverture présentée par Mme Descat. (M. Hospel).
22. Id. ; chemin de grande communication n° 9 ; rétrocession. (M. A. Lambert).
23. Id. ; quai de Bordeaux ; échange de terrains. (M. Morel).
24. Id. ; cession de terrain à la rue Labruyère ; réclamation de M. Selosse. (M. Delétré.)
25. Id. ; Bornes-Fontaines ; vœu du conseil d'arrondissement. (M. Ponthieu.)
26. Secours et subsides : institution des Jeunes Aveugles ; demande de subvention en faveur de la jeune Gabrielle Amelie Couplaux. (M. Wilfart.)
27. Id. institution des Sourdes-Muettes de Roubaix ; demande de secours en faveur du jeune Chato. (M. Wilfart.)
28. Caisses des retraites ; liquidation de la pension de Mme Vve Lydat.

Echo des fêtes russes

En réponse à la lettre de félicitations envoyée au Czar, à propos de son couronnement, le Président de l'Union fraternelle des Combattants de 1870-1871, cette Union vient de recevoir la lettre suivante :

Union fraternelle des Combattants de 1870-71.

Paris

Monsieur le Président,

Vous administrez souscrit, électeurs dans la ville de Roubaix, revendiquant pour les catholiques la liberté de l'enseignement et le maintenir leur foi, liberté que, par un exclusivisme inexplicable, n'est refusé qu'à ces seuls catholiques ; depuis 18 ans, vous demandez de supporter l'arrêté qui interdit les processions sur la voie publique.

Rendez aux catholiques, formant l'immense majorité de la population roubaisienne, un droit dont peuvent user, selon des vœux divers, toutes les autres catégories d'habitants, faite revivre ces fêtes séculaires, si pleines de charmes pour les familles, élement de profit considérable pour les nombreuses classes de la société, signe de paix et de concorde même avec les dissidents

Tel est l'objet de cette pétition, que les signataires, au nom de la foule immense qui entre la Grand' Place de Roubaix, de leurs enfants et d'eux-mêmes, consentiraient à voir se décider.

Très succinctement, M. Carrette a répondu qu'on arrêté défendant les processions avait été

*

Union fraternelle des Combattants de 1870-71.

Paris, le 8 Juin 1896

Monsieur le Président,

Je suis chargé de vous remercier pour les félicitations que vous avez adressées à Sa Majesté l'Empereur, je n'emprunte de vous faire parvenir les remerciements de mon Ambassadeur, pour les félicitations que vous avez adressées à Sa Majesté à l'occasion du Sacre.

Le chargé d'affaires
M. de Giers.

Continuation de la manifestation cléricale

Dimanche matin, la délégation des manifestants en faveur de la continuation des processions, qu'on avait trouvé personne à la Mairie, elle s'y est représentée hier à 11 heures 1/2.

Reçus par le Maire, elle lui a soumis la pétition suivante :

Monsieur le Maire,

Vos administrés soussignés, électeurs dans la ville de Roubaix, revendiquant pour les catholiques la liberté de l'enseignement et le maintenir leur foi, liberté que, par un exclusivisme inexplicable, n'est refusé qu'à ces seuls catholiques ; depuis 18 ans, vous demandez de supporter l'arrêté qui interdit les processions sur la voie publique.

Rendez aux catholiques, formant l'immense majorité de la population roubaisienne, un droit dont peuvent user, selon des vœux divers, toutes les autres catégories d'habitants, faite revivre ces fêtes séculaires, si pleines de charmes pour les familles, élement de profit considérable pour les nombreuses classes de la société, signe de paix et de concorde même avec les dissidents

Tel est l'objet de cette pétition, que les signataires, au nom de la foule immense qui entre la Grand' Place de Roubaix, de leurs enfants et d'eux-mêmes, consentiraient à voir se décider.

Très succinctement, M. Carrette a répondu qu'un arrêté défendant les processions avait été

*